

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal parait les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
; six mois, 14 ;
; un an, 25 ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et

MM. LAFITTE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

On reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE-BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 10 MARS 1868.

BULLETIN

Le budget de 1869 a été déposé hier sur le bureau du Corps législatif. On a également déposé le projet de loi relatif à l'emprunt de 440 millions.

Voici le texte de ce projet de loi :

Art. 1^{er}. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique, la somme de rentes 3 0/0, nécessaires pour produire au taux de la négociation un capital de 440 millions.

Voici quels seraient les chiffres généraux du budget de 1869, indiqués dans le projet de loi déposé hier à la chambre.

Budget ordinaire. — Recettes 1,699,948,237 fr. id. Dépenses 1,627,784,160 »

Excédant des recettes ordinaires 72,164,077 fr. Budget extraordinaire. Recettes 21,496,666 »

Total applicable aux ressources du budget extraordinaire. 93,660,743 fr. Dépenses du budget extraordinaire. 184,999,076 »

Excédant de dépenses auquel il sera pourvu au moyen de l'emprunt. 90,638,333 fr.

Une virulente polémique est engagée entre le Pays, Journal de l'Empire, et diverses feuilles parisiennes. Le Pays a publié samedi les pièces tant annoncées et qui ne sont autres que celles que nous connaissons déjà, grâce à certaines publications clandestines. Une demande en autorisation de poursuites contre M. de Kervégan est formée devant le Corps législatif par les directeurs du Journal des Débats, de La Liberté, de l'Avenir national et de la Revue des Deux-Mondes.

Les nouvelles d'Amérique que nous apportent les navires, devancés par le câble transatlantique, n'ont plus qu'un intérêt rétrospectif. Les comités nommés par le Sénat et la Chambre des représentants se

composent l'un et l'autre de six républicains et d'un démocrate. La chambre des représentants a limité à un jour la durée du débat sur la mise en accusation.

Dans un discours adressé à une députation du parti conservateur de Baltimore, le président Johnson a dit qu'il était résolu à défendre la constitution. Le président persiste à croire que l'intelligence et le patriotisme du peuple sauveront le pays d'une ruine imminente.

Cependant, les votes contradictoires des divers Etats se croisent en tous sens à Washington ; la moitié semblent soutenir le président, l'autre moitié le congrès. La lutte, si elle y a, en sera d'autant plus acharnée. Déjà les clubs et les corporations s'organisent militairement. On assure qu'on n'essayera pas de restreindre l'exercice des fonctions du président pendant la durée du procès qui va s'ouvrir.

La visite de Juarez est attendue à Washington. Le gouvernement mexicain aurait reconnu les dettes anglaises et espagnoles. Il aurait résolu d'employer au paiement de la dette publique le produit des biens confisqués.

D'un autre côté, on a découvert à Mexico un complot tramé dans le but d'assassiner Juarez et de piller le Trésor public. Plusieurs étrangers et officiers de l'armée ont été arrêtés.

A cette question : « Ne peut-on autoriser le jeune soldat à se faire remplacer seulement pour la première période, sauf à pourvoir de sa personne et en temps utile aux obligations imposées aux hommes de la réserve ? »

La Patrie répond : « Mille raisons s'opposent qu'on fasse d'un exempté du temps de service actif un soldat de réserve. Ce serait dénaturer complètement le caractère de la réserve, laquelle doit être composée de soldats faits, ayant servi et prêts à rentrer, en cas de guerre, dans les rangs de l'armée. »

L'argument, qui peut avoir sa valeur au point de vue purement militaire, nous

paraît fort discutable quant à l'intérêt social et de famille. Nous y reviendrons.

J. REBOUX.

LE TRAITÉ DE COMMERCE AVEC L'ANGLETERRE

Le Moniteur Industriel vient de reproduire un extrait d'une brochure que publiait en 1860 M. Casimir Périer et qui a pour titre : Le traité de commerce avec l'Angleterre.

Nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs une nouvelle preuve de l'ignorance profonde de ceux qui, sous prétexte de transformer utilement notre régime économique, ont sacrifié les intérêts de l'industrie française aux exigences de l'Angleterre.

J. REBOUX.

J'appelle d'abord l'attention sur la tournure que la discussion a prise dans la Chambre des communes. J'avais prédit que les avantages assurés à l'Angleterre par le traité feraient tomber l'opposition qui avait paru d'abord se manifester ; l'événement a justifié ces prévisions.

« Si M. Gladstone a déployé, dans ce long et solennel débat, des ressources infinies et un talent auquel ses adversaires même se sont plu à rendre hommage, l'appui le plus considérable qu'il reçu le cabinet est celui qui a prêté M. Bright. Combatant l'income tax, tout en se résignant à le subir momentanément comme une nécessité, combattant le budget des dépenses et surtout les armements de l'Angleterre, prêt à combattre bientôt un bill de réforme qui ne satisfait certainement ni lui, ni ses amis, M. Bright, plein de défiance et de réserve sur presque tous les points de l'administration et de la politique ministérielles, n'a eu, pour le traité, que d'emphatiques éloges.

« On a prétendu, disait-il dans la séance du 24 février, que nous accordions plus que nous ne recevions ; c'est précisément le contraire qui est vrai.

« Lorsqu'on met les concessions réciproques dans la balance, il devient de la dernière évidence que la France nous en

fait AU MOINS CINQ FOIS PLUS que nous ne lui en rendons.

« Si l'honorable membre auquel je réponds était Français, il serait véritablement effrayé de la liste des articles sur lesquels portent ces concessions de la part de la France.

« Ce sont les métaux de toutes sortes que nous exportons annuellement pour une valeur de plus de 17 millions sterl. (425 millions de francs) ;

« Les machines qui représentent dans nos exportations 4 millions sterl. (100 millions) ;

« Le coton filé, 9 millions et demi (237 millions) ;

« Les tissus de coton, 37 millions sterl. (925 millions) ;

« Les fils et tissus de lin et chanvre, 5 millions 900 mille sterl. (147 millions) ;

« Les fils et tissus de laine, 15 millions sterl. (375 millions) ;

« La soie, 1 million 250 mille sterl. (31 millions) ;

« L'ensemble des exportations de ces articles seuls s'élève à la somme énorme de 95 millions sterl. (2 milliards 375 millions) ;

« Du moment où la France substitue à la prohibition presque absolue de ces divers objets des droits qui, suivant toute apparence, leur permettront de pénétrer largement sur son marché, l'honorable représentant du Warwickshire est trop franc, trop honnête, trop intelligent pour soutenir que le vin, l'eau-de-vie et la soie puissent contrebalancer les onze articles que je viens d'énumérer.

« Quand la convention relative à la conversion des droits ad valorem en droits spécifiques sera conclue, j'ai la certitude (et cela sous la garantie de hommes les plus compétents) que, quels que soient les avantages que parait aujourd'hui nous assurer le traité, le résultat dans l'application sera encore bien meilleur que le traité. »

« Après un tel langage sortant de la bouche d'un homme versé dans ces matières comme l'honorable député de Birmingham, il n'est pas surprenant que les adversaires de lord Palmerston n'aient pas voulu prendre la responsabilité de repousser un traité sur lequel l'Angleterre est en droit de fonder de pareilles espérances.

« Il faut ajouter, ce que le texte du traité a pu seul nous apprendre, que l'Angleterre n'a stipulé que pour le Royaume-Uni, réservant soigneusement ses immenses colonies tandis que de notre côté, l'Algérie se trouve comprise dans le traité. L'Angleterre nous offre vingt millions de compensation et en acquiert quarante, à savoir que sa puissance de production est septuple de la nôtre. M. Bright a été bien modeste, ou n'a probablement pas voulu trop nous effrayer en n'attribuant à son pays, dans les résultats du traité, que des avantages cinq fois supérieurs à ceux nous sont laissés.

C. PÉRIER.

LES PROMESSES DE 1860

Une lettre impériale du 5 janvier 1860 publiée à l'occasion des traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique promettait une série de réformes, d'améliorations, de travaux et de dégrèvements de droits qui devaient mettre l'industrie et le commerce à même de lutter contre la concurrence étrangère.

Il y avait là une sorte de contrat moral entre le gouvernement et l'industrie. L'industrie s'est mise courageusement à l'œuvre, elle a perfectionné son outillage et réduit ses frais généraux aux dernières limites.

Qu'a fait le gouvernement ? En retour des sacrifices nécessités par une concurrence redoutable, il avait promis tout le concours possible, comme dégrèvement de droits, facilité des communications, bon marché des transports.

Que sont devenues ces promesses ? Presque toutes sont encore à venir. On objecte qu'il faut, pour leur réalisation, compter avec le temps ; mais lorsqu'on a tout n'avoir pas attendu aussi du temps, l'abaissement progressif des tarifs, le perfectionnement graduel de l'outillage et l'ouverture de nouveaux débouchés pour nos produits ?

D'après le programme impérial de 1860 les matières premières et conséquemment le combustible, qui est la matière première par excellence, devaient être affranchis de tout droit. Cependant des droits de navigation sont toujours perçus sur le transport des matières premières et de la houille. N'est-ce pas là une infraction au solennelles promesses faites au commerce et à l'industrie ?

Prenez un exemple à Tourcoing dont l'industrie spéciale a été si gravement

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 11 MARS 1868.

— 15 —

LE CAPITAINE DES ARCHERS

II.

LES EXPLOITS DE GUILLAUME SABOREAU

(Suite — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX, du 8 mars.)

— Cela va mieux, dit Guillaume à Geneviève ; mais tout à l'heure... aussi, j'avais une affaire ennuyeuse à terminer, une affaire qui me donne septante livres de bénéfice, septante livres en un jour !... Quand je vous dis, Geneviève, que vous avez tort de repousser mon amour.

Geneviève n'était pas du tout à son aise ; elle prit le parti de témoigner un peu de douceur, et de détourner surtout la conversation de Saboreau de cet amour qui était sa monomanie.

Reproduction interdite. — Correspondance littéraire Ad. Favre.

— Et comment donc avez-vous gagné ces septante livres ? lui demanda-t-elle négligemment.

— Une bêtise ; une farce à jouer à un capitaine des archers.

— Un capitaine des archers !... qui s'appelle ?

— Je n'en sais rien, dit maître Guillaume buvant toujours.

— Vous ne le savez pas ?

— Foi d'honnête homme !

— Pensez bien.

— Si fait... Jacques des Armeries, parbleu !

— C'est là le nom du capitaine ?

— Non... Si... Ah ! tenez, Geneviève, vous me faites dire des sottises.

— Alors, taisez-vous et tenez-vous en repos.

— Sans bouger, comment boire ?

— Vous avez assez bu.

— Geneviève, mon gobelet est vide ; encore un pot, je vous le paierai double, aussi vrai que mon capitaine sera pris demain soir à l'heure où nous sommes à présent... Septante livres !... quelle aubaine !...

Au milieu de ce galimatias d'ivrogne, Geneviève saisit les fils d'une trame ourdie contre ceux qui lui étaient chers : Raoul et dame Hermance ! le nom de Jacques des Armeries, cette menace pour le lendemain soir, tout cela lui en disait assez. Ainsi, sans vouloir questionner davantage Guillaume, elle se mit en devoir de le faire sortir.

— Allons, maître Saboreau, il se fait tard ; payez et déguerpez.

Guillaume se leva un peu trébuchant et paya, mais il paraissait assez disposé à rester là.

— Voici le guet ! fit Geneviève écoutant.

— Qu'il vienne, il trouvera à qui parler !

— Voici le guet ! répéta Geneviève.

En effet, le pas lourd et régulier des gardes s'entendait au dehors.

— Le guet ! murmura Guillaume en se hâtant, bonne nuit, méchante tavernière.

Et il se sauva du plus vite qu'il put dans une direction opposée à celle de la ronde.

III

LA MAISON DU GUET-APENS.

Le lendemain au soir, dame Hermance des Armeries, messire Jacques son mari, et madame de Budé, la mère de la jeune femme, se trouvaient réunis dans le grand salon de leur demeure. On venait de souper.

— Mes pauvres enfants, dit Mme de Budé, je donnerais de bon cœur une belle offrande à la bienheureuse mère de Dieu si je pouvais vous décider à abandonner cette ville de troubles et de misères, pour venir habiter Rouen, où nous vivons en paix.

— Et moi, madame, répondit messire Jacques, je donnerais de bon cœur ce que l'on voudrait pour que vous ne vous priviez point d'un séjour qui vous plat tant. Pourquoi, chère dame, n'y êtes-vous point demeurée, si Paris vous fait tant loiirer.

— Ah ! mes enfants, vous me le demandez !

— Je le comprends, chère, dit dame Hermance, vous avez craint pour nous, et ne pouvant nous arracher au péril, vous

avez voulu le partager avec nous. Mais ce péril n'est point tel que vous le supposez, et d'ailleurs, dans notre maison si tranquille et si retirée, nous sommes presque comme hors de la ville.

— A tel point, ajouta messire Jacques, que nous ne nous occupons nullement des affaires publiques.

— Seigneur du ciel ! vous avez bien raison.

— Demandez plutôt à dame Hermance si la fuite de monseigneur le Dauphin, que nous venons d'apprendre, l'empêchera de dormir.

— Assurément non, répondit tranquillement Hermance ; il n'en est pas moins vrai que c'est un bien malheureux événement, et que l'entrée du roi de Navarre en est un second qui ne vaut pas mieux.

— Ne nous disiez-vous pas, Jacques, demanda la présidente, que ce Charles de Navarre était nommé gouverneur de la ville de Paris.

— On le cria tantôt dans les environs du Palais.

— Ceci est encore un fait de notre prévoyance des marchands, dit dame Hermance.

— Que vous n'aimez pas trop, n'est-ce pas vrai ? fit Jacques.

— Que je fais très sincèrement, messire ; c'est un traître, complice de Charles et des Anglais. C'est à lui que notre pays doit une partie des maux dont il souffre... A chacun son devoir ; le sien était de surveiller les marchands et d'administrer l'intérieur de la ville, puisque le prévôt de Paris ne daigne point s'en occuper.

— Allons ne soyez point si sévère contre ce pauvre Etienne Marcel ; en se jetant ainsi dans les choses politiques, il a beaucoup négligé les choses de Paris : les vo-

leurs et les amoureux s'en sont bien trouvés ; n'est-il pas vrai ?

Dame Hermance leva les yeux vers son mari comme pour lire dans ses yeux le véritable sens de ses paroles.

— Que voulez-vous que ma fille réponde à cela ? demanda la présidente, elle n'est ni voleuse, ni amoureuse, n'est-ce pas ?

— Une femme jeune et jolie... car vous êtes jolie, Hermance...

— Vous ne me l'avez pas dit souvent, messire.

— J'ai eu tort, et je vous le répéterai maintenant à chaque jour que Dieu m'accordera.

Dame Hermance ne répondit rien ; cette gâterie, cette galanterie équivoque était si peu dans les habitudes de son mari qu'elle en concevait quelque inquiétude.

— L'excès serait un défaut, fit observer madame de Budé ; je connais certains maris qui se font haïr de leurs femmes à force d'attentions et d'amabilités.

— Voyez donc combien le sort de ces pauvres maris est malheureux ; laissez-ils leurs épouses tranquilles et libres, elles les trompent en se plaçant de leur côté ; sont-ils pour elles remplis de soins et d'amitié, elles en sont ennuyées et les trompent encore.

— Un moment, messire des Armeries, dit vivement la présidente, je vous arrête pour dire ceci : à savoir qu'une femme honnête peut très-bien ne pas aimer son mari, voire même le détester sans le tromper pour cela. N'est-ce pas, Hermance ?

— Oui, ma mère, répondit la jeune femme en regardant fixement son mari, c'est ainsi qu'agit toute noble dame.

— Ainsi vous me promettez, dit Jacques